



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 13 février 2020

Communiqué de presse

Une baisse d'impôt moyenne de 847 euros dans le Lot

Dans le département du Lot, **24 000 foyers fiscaux** bénéficient à la fois de la suppression de la **taxe d'habitation en 2020** et de la **baisse de l'impôt sur le revenu**, pour une **baisse d'impôt moyenne de 847 euros**.

Trois milliers de foyers fiscaux de Cahors bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation et de la baisse d'impôt sur le revenu, pour une **baisse d'impôt moyenne de 1 144 euros**. S'agissant de Figeac, la **baisse d'impôt moyenne de 1 031 euros** concernera **1 500 foyers fiscaux de la commune**.

La baisse du barème de l'impôt sur le revenu a été votée dans la loi de finances pour 2020 au bénéfice de près de 17 millions de foyers fiscaux, en France. Grâce à la réforme du prélèvement à la source, cette baisse est applicable dès janvier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système. En parallèle, dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. En tout, 8,8 millions de foyers fiscaux bénéficient à la fois d'une baisse de leur impôt sur le revenu et de la suppression de la taxe d'habitation, pour un gain moyen total de 982 euros.

Les données concernant les foyers fiscaux, des départements et des communes de plus de 5 000 foyers fiscaux, bénéficiant à la fois d'une suppression ou d'un dégrèvement dégressif de la taxe d'habitation 2020 et d'une baisse d'impôt sur le revenu 2020 sont en annexe.

Contact presse : pref-communication@lot.gouv.fr

Tél. 05 65 23 10 60

préfecture du Lot – bureau du cabinet et de la communication interministérielle

site internet : www.lot.gouv.fr